

Comité de Soutien aux Petites Soeurs de Marie Mère du Rédempteur

Chez Mr Marcel Mignot
1 Avenue de Montréal
Résidence Montréal2
72000 Le Mans - France

CIVCSVA

Piazza Pio XII - 3
00 193 ROMA - ITALIA

A l'attention de

Son Eminence le Cardinal João Braz de Aviz
Monseigneur l'Archevêque José Rodríguez Carballo
Père Pier Luidgi Nava

Le Mans, le 9 août 2019

Messieurs les hauts responsables du Dicastère pour la vie consacrée,

A la lecture de vos courriers, notamment du dernier en date du 18 juin 2019, nous comprenons mieux pourquoi les Petites Sœurs de Marie se sont senties incomprises et méprisées par votre manière désastreuse de mener cette affaire, avec une volonté forcenée de les condamner par avance, sans tolérer aucune défense de leur part, ni justification aussi pertinente et incontestable soit-elle, au point de nier toute vérité en leur faveur.

Une telle attitude ne pouvait que susciter autant de réactions d'incompréhension, de colère et d'indignation de la part de milliers de personnes, de fidèles catholiques, dont nous ne cessons de recueillir les témoignages. En effet, cette situation grotesque est d'autant plus criante d'injustice dans le contexte actuel où les affaires de mœurs et de corruption entachent l'Eglise, avec ce sentiment d'impunité au plus haut niveau de la hiérarchie Romaine.

Nous déplorons, également, qu'au regard de l'extrême gravité des décisions à prendre, vous n'ayez pas même daigné vous déplacer pour venir rencontrer chacune des Petites Sœurs dans leurs communautés, afin de voir et de vérifier, par vous-mêmes, ce qu'elles ne cessent de clamer depuis le début : toute cette affaire n'est que mensonge et calomnie. Non, au lieu de cela, vous vous êtes contentés de suivre aveuglément des rapports de visiteurs canoniques ou de commissaires, dont la plupart ne connaissaient rien des Petites Sœurs de Marie il y a encore 2 ou 3 ans et qui, sans aucun doute, ont été soigneusement orientés par l'Evêque de Laval.

De notre côté, nous avons pris connaissance de toutes les pièces du dossier, avec les avocats des Petites Soeurs et nous sommes stupéfaits de voir qu'il n'y a rien dans ce dossier qui puisse justifier des sanctions aussi violentes ! Voilà pourquoi vous entretenez, à dessein, ce silence suspicieux sur les causes de vos actions ; silence qui laisserait supposer que des faits graves auraient été commis dans la Congrégation... **Lesquels !?** Vous êtes incapables de donner des faits précis, des faits avérés pour justifier vos accusations, alors que les Petites Sœurs n'ont rien à cacher, elles ont été exemplaires dans la manière de se défendre, entièrement transparentes, depuis le début, pour fournir tous les éléments de preuve propres à les disculper.

.../...

Pour renforcer ces éléments de preuve, nous avons porté à votre connaissance les nombreux témoignages poignants venus de tous horizons. Beaucoup de ces témoignages pleins de vérité et de reconnaissance ont été écrits par des personnes connaissant les Petites Sœurs Marie depuis toujours et qui, blessées avec elles, ont souhaité s'exprimer pour dire combien la présence des Petites Sœurs a été une bénédiction dans leur vie ou dans celle de leurs proches, notamment les plus fragiles, comme par exemple les personnes âgées. Ces témoignages sont des témoignages de vie, des témoignages d'affection qui ne s'inventent pas ! Ils ne sont pas issus d'interrogatoires menés lors d'enquêtes froides, expéditives et blessantes.

Aujourd'hui, avec le recul, une certitude s'impose à tous, une certitude que personne ne peut contester :

- 1) Avant d'être happées par cette sombre affaire, initiée par Mgr Scherrer, en 2016, puis relayée par votre Dicastère, les Petites Sœurs de Marie vivaient leur vie religieuse dans la paix et la sérénité, avec le souci de toujours mieux correspondre à leur vocation religieuse au service de l'Eglise du Christ. Elles étaient parfaitement intégrées dans le diocèse de Laval, comme dans celui de Toulouse, tant à travers leurs œuvres qu'à travers leur implication en paroisse, dans la pastorale, le catéchisme, l'accueil spirituel, sans oublier leur présence à l'Evêché de Laval où elles se sont données, sans compter, au service de Mgr Scherrer et de sa mère ...**

- 2) Depuis cette affaire, les Petites Sœurs de Marie sont en grande souffrance, elles sont impactées personnellement et collectivement par la violence des décisions prises contre elles, par les pressions subies et le harcèlement moral dont elles ont fait l'objet, notamment leur Supérieure Générale, Mère Marie de Saint Michel, votre cible, dont l'honneur a été bafoué par tant de mensonges et par vos graves accusations infondées à son égard. Vous avez infligé aux Petites Sœurs un véritable traumatisme psychologique avec des répercussions émotionnelles graves.**

Ainsi, vous porter la lourde responsabilité d'avoir provoqué cette situation de crise dans la Congrégation, de l'avoir déstabilisée et au final de l'avoir détruite, sans état d'âme sur les dégâts humains générés et les conséquences dramatiques pour chacune des Petites Soeurs.

Oui, nous avons vraiment eu le sentiment depuis plus de deux ans que tout questionnement venait du mauvais ; que dans votre système de certitudes il ne pouvait pas y avoir de doutes, ni de questions... L'exclusion a été votre seule réponse. L'ancienneté, l'engagement solennel à vie, les sacrifices effectués, l'énergie donnée sans compter n'ont visiblement pas eu « de prix à vos yeux ».

Dans cette logique, la négociation verbale est impossible ; l'autre est réduit à l'état d'objet : il est assimilé, absorbé ou rejeté. Il ne peut être sujet de parole et donc partenaire de dialogue. La meilleure preuve reste votre choix de promulguer ces indults de sortie, préférant effectivement le rejet à toute voie d'apaisement proposée, alors que vous saviez très bien que c'est précisément cette absence de dialogue constant qui a acculé nos Petites Sœurs à cette situation extrême.

.../...

Vous reconnaissez certainement comme référence le dossier de presse réalisée par la CEF sous la houlette de Sr Chantal-Marie Sorlin concernant les dérives sectaires dans les communautés catholiques. Nous avons bien compris que vous semblez vouloir ranger nos pauvres ex-petites Sœurs de Marie, Mère du Rédempteur, dans cette voie, alors que vous avez utilisé, ainsi que l'évêque de Laval ces méthodes et ces comportements que vous condamnez, vous-mêmes, au nom de l'Évangile et que vous reprochez, sans aucun fondement, à la gouvernance des Petites Sœurs. Jamais à l'intérieur de leur Congrégation, jamais, ces dernières ne se sont comportées d'une manière aussi brutale, irrespectueuse des libertés individuelles et du bien être des personnes.

Alors, s'il vous plaît, si vous envisagez une nouvelle fois nous répondre avec encore et encore cette même langue de bois, c'est-à-dire, avec cette volonté de cacher la vérité, de répondre à côté des questions posées ou de noyer les vrais arguments dans des phrases toutes faites, merci de vous abstenir... !

Maintenant, c'est la justice civile et pénale qui va parler et nous espérons, ce qui est quand même un comble, qu'elle sera beaucoup plus proche de la justice Divine que ne l'a été votre jugement sans appel, pour condamner des religieuses innocentes.

Veuillez agréer, Messieurs les hauts responsables du Dicastère pour la vie consacrée, l'expression de nos salutations distinguées.

Marcel Mignot

Président,

Pour le Comité de Soutien aux Petites Soeurs de Marie, Mère du Rédempteur

PJ en annexe : Lettre du 2 juillet 2019 rédigée par les Petites Sœurs en réponse à la copie de votre courrier du 18 juin 2019, que nous leur avons adressé, pour information. Nous partageons en tout point leur indignation.

**Lettre explicative des Petites Sœurs, du 2 juillet 2019, adressée au Comité de soutien
en réponse à la lettre du Dicastère du 18 juin 2019**

Chers amis

Nous avons lu avec beaucoup d'attention le courrier émanant du dicastère et daté du 18 juin 2019 qui est présenté comme une réponse globale aux nombreux courriers qui ont été adressés au dicastère en soutien aux Petites Sœurs.

Ce courrier explicatif présente évidemment une vision tout à fait partielle de la situation et maintient sous silence un certain nombre de points pourtant essentiels à la bonne compréhension du dossier.

Il est parfaitement exact que le dicastère a été saisi en juin 2017 de la situation qui a fait suite à la lecture par Mgr Scherrer du rapport de visite canonique qu'il a commandité à charge et qui a soulevé l'indignation des sœurs de la Congrégation.

Si comme le révèle le dicastère, chacune des parties a déposé un dossier argumenté avec ses arguments, force est de constater qu'aucun des éléments probants du dossier des Petites Sœurs n'a été pris en considération par le dicastère, alors même que chacun des points du rapport de visite canonique établi à charge était valablement contesté par les nombreux témoignages et attestations que nous avons fait parvenir au dicastère.

Le dicastère n'a donc respecté aucun processus contradictoire et n'a, à aucun moment, accepté de revoir sa copie suite à la réception de notre très important dossier en défense.

Un fait (parmi tant d'autres) d'ailleurs caractéristique de cette absence du respect du contradictoire : l'avocat canonique mandaté par les Petites Sœurs pour assurer leur défense n'a jamais été autorisé à plaider le dossier devant le tribunal de la signature apostolique devant lequel nous avons formé un recours.

Comme le dit le dicastère, les commissaires ont effectuées une nouvelle visite canonique d'avril à juin 2018 et ont remis leur rapport en juin 2018, une copie nous étant délivré.

Dans cette copie et contrairement à ce que prétend le dicastère, aucune critique sérieuse n'a été faite à l'encontre des Petites Sœurs de Marie ; le document qui a été remis aux sœurs et présenté comme le rapport de cette deuxième visite était donc effectivement infiniment moins critique que le rapport de 2017 et pourtant les sanctions ont été maintenues dans leur intégralité ; dès lors, soit la copie qui nous a été remise, est un faux, volontairement édulcoré, soit le dicastère n'en n'a pas tenu compte comme il n'a pas tenu compte de notre très étayé dossier en défense, dans le seul but de faire droit à la volonté de Mgr Scherrer, de mettre la Congrégation à genoux.

Lorsque le dicastère revient vers l'ensemble des sœurs, le 16 juillet 2018, il propose en fait, non pas un retour à la normale, comme il semble le dire dans son courrier, mais il veut que la gouvernance de la Congrégation soit assurée par Sr Medevielle, en lieu et place du conseil de la Congrégation régulièrement élu par les sœurs réunies en chapitre.

Quant à la contestation de la validité de ce chapitre, elle ne tient absolument pas compte de la réalité juridique de l'Institut : en effet, la Congrégation étant légalement reconnue, elle est une personne morale de droit français soumis aux règles du droit civil français, lesquels imposaient la tenue d'un chapitre, la précédente mandature étant arrivée à son terme. Ce Chapitre était donc une obligation légale française s'imposant aux Petites Sœurs comme au dicastère.

.../...

Il est donc mensonger de prétendre que ce chapitre était juridiquement nul puisqu'il résulte de

l'application stricte des statuts de droits civils français de la Congrégation en sa qualité de personne morale légalement reconnue.

« Il nous semble que les religieuses, en particulier M. Marie de Saint Michel considèrent la Congrégation comme une propriété privée » dénuée qu'elle serait de « conscience ecclésiale », voire animer par une intention de constituer « une entrave à la liberté personnelle ». Comment peut-on croire un instant cette interprétation du dicastère lorsque 32 religieuses manifestent individuellement leur intention de ne pas reconnaître l'autorité de Sr Medevielle ?

Tous ceux, et ils sont nombreux parmi vous, qui connaissent la congrégation savent très bien que cette accusation est un pur mensonge et relève de la calomnie punie par le code pénal français. A cet égard, Mère Marie de St Michel se réserve le droit de donner les suites qui conviennent à ce courrier.

Les développements qui suivent présentent également une vision tronquée de la réalité en oubliant de préciser que si les sœurs ont demandé au départ des indults de sortie, c'était exclusivement parce que la pression considérable qui avait été exercée sur chacune d'elles leur faisait craindre une excommunication pure et simple et qu'entre deux maux elles choisissaient le moindre, pensant ainsi éteindre les foudres du Vatican avant l'exercice d'une sanction ultime.

Le courrier du dicastère omet également, de rappeler qu'à deux reprises les sœurs ont adressé un courrier au dicastère confirmant leur volonté de rester dans l'Institut et implorant une solution d'apaisement, proposant notamment qu'elles soient placées sous la responsabilité d'un évêque impartial.

Le dicastère omet à cet égard volontairement de rapporter cette réalité pour donner l'impression que les sœurs souhaitaient quitter l'Institut alors qu'elles y ont été contraintes par la pression psychologique, spirituelle et morale exercée contre elles par Monseigneur Scherrer, Sr Medevielle et le dicastère, exerçant un vrai harcèlement moral.

Dès lors, lorsque le dicastère écrit : « Les indults furent notifiés par voie postale avec accusé de réception au cours du mois de mai 2019. A notre regret aucun ne fut refusé. »

Il s'agit d'une manipulation de la vérité, puisque les sœurs ont collectivement exprimé au dicastère que la demande d'indults avait été sous la contrainte et que leur vœu était de rester dans la congrégation, et ce par deux courriers du mois de mai 2019 ; ce ne sont donc pas les indults qui ont été acceptés par les sœurs, puisqu'aucune n'a signé l'indult de sortie, mais c'est bien le maintien de la congrégation qui a été refusé par le dicastère.

Lorsque le dicastère évoque une situation d'emprise similaire à celle d'un groupe fermé et sectaire et qu'il adresse de telles accusations à votre comité de soutien, il se rend coupable de propos diffamatoires et tombe directement sous le coup du code pénal. Bien évidemment une suite sera donnée à de tels propos et la justice française tranchera et vous ne manquerez pas d'être informés le moment venu.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition, pour vous fournir toutes explications complémentaires afin de ne laisser planer aucun doute sur notre vérité et nous voulons, à l'occasion de ce courrier explicatif, vous redire combien nous sommes sensibles au soutien que vous nous témoignez et à votre implication à nos côtés, qui, dans ces moments particulièrement difficiles où il nous est demandé de changer de vie, nous est d'un réel réconfort.

*Sr Claire-Marie
Sr Marie-Liesse
Sr Marie du Calvaire*